

Nîmes le 24 Février 2009

La coordination des usagers de l'ANC

à

Monsieur le Président de NîmesMétropole,
Le Colisée, 3 rue du Colisée,
30947 Nîmes Cedex 9

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la mise en oeuvre du contrôle du bon fonctionnement des installations existantes d'assainissement non collectif a suscité un vent de révolte dans les quartiers concernés. Ce n'est pas tant sur le principe que sur les modalités que les habitants ont manifesté leur opposition. Devant la montée des difficultés vous avez demandé aux élus communautaires en charge de ce dossier de présenter dans des réunions publiques les raisons et les modalités de l'intervention des agents du SPANC et de la SAUR. Lors de la première réunion, en Octobre 2008, ces élus ont reconnu le bien fondé de certaines critiques, en particulier le déficit de communication source d'incompréhensions et de malentendus sur les procédures de contrôle. Ils ont aussi, chiffres à l'appui, réfuté la possibilité d'un raccordement généralisé au tout à l'égout. Dès cette date le principe d'une réunion de travail avec la coordination nouvellement créée a été accepté. Cette réunion a eu lieu le 28 novembre 2008 dans les locaux de Nîmes Métropole. Un certain nombre de points d'accord ont été trouvés et actés dans un compte rendu validé par les parties :

- nouvelle rédaction des documents d'information destinés aux usagers,
- nouvelle grille de diagnostic dont les items ont été précisés,
- organisations de réunions publiques d'information,
- nouvelle réunion de travail avec la coordination dans les six mois afin de faire le point sur l'évolution du dossier et essayer d'être réactifs.

Cette réunion avait aussi prévu que lors de la visite de contrôle un document écrit indicatif puisse être remis à l'usager, plusieurs distortions nous ayant été signalées entre ce contrôle et l'avis définitif.

Par ailleurs nous avons proposé la mise en place d'une commission mixte pour traiter des cas les plus difficiles. Proposition qui a été validée elle aussi.

Sur le montant de la redevance fixé à 123 euros la position des élus est restée inchangée : « *Cette somme correspond aux recettes indispensables pour équilibrer le budget du SPANC et a été fixée par délibération du 14 décembre 2006* ».

Enfin les élus se sont engagés à transmettre le budget 2007, dernier exercice connu à cette date. Un moratoire des contrôles a été décidé jusqu'au début de l'année 2009.

A la mi-janvier 2009 les opérations ont repris et les élus ont prévu de nouvelles réunions publiques. Celle du 29 janvier- à laquelle de nombreux habitants s'étaient déplacés - a été particulièrement houleuse et il n'y eut aucune avancée sur le montant de la redevance, point dur de la contestation. Pour mettre un terme à une réunion que personne ne contrôlait, les membres de la coordination présents ont proposé une nouvelle rencontre. Ce qui sera fait le 5 Février entre les élus délégués et le bureau de la coordination.

La coordination fera remarquer que certaines procédures actées en novembre ne sont pas appliquées mais très vite le problème du montant de la redevance se pose. Mr Rival fournit la décomposition de la somme de 123 euros : 59 pour la SAUR, 33 pour le personnel, 13 pour les charges antérieures et 18 pour les diverses fournitures, renvoyant la coordination au document budgétaire 2007 transmis. Alors que nous faisons remarquer qu'on nous demandons sans succès la communication du compte administratif 2007 et le budget primitif 2008, tombés dans le domaine public depuis leur approbation, M. Rival réagit très vivement . La réunion se terminera d'ailleurs de façon surréaliste, les élus demandant aux représentants de la coordination quelle serait selon eux le montant de la redevance acceptable !

On comprend mieux la réaction à la lecture des documents en question :

Le budget réalisé en 2007 s'élève à 52 216 euros au lieu des 312 263 annoncés dans le budget primitif et on note dans les recettes une subvention de 49 350 euros !

Le budget primitif 2008 s'élève à 408 300 euros dont 168 000 de « *dépenses imprévues* » et encore une subvention de 74 000 euros.

Vous admettez, Monsieur le Président, qu'au vu de ces chiffres il est difficile de se réfugier derrière la délibération du 14-12-2006 pour justifier la somme de 123 euros pour chaque diagnostic effectué. L'appel à un prestataire de service paraît aussi peu judicieux dans la mesure où les missions de contrôle continueront après le diagnostic, deux autres types de contrôle restant à réaliser :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées
- le contrôle d'entretien et de bon fonctionnement tous les 4 ans.

L'avantage financier lié au choix d'un prestataire de service plutôt que la création d'un service communautaire est alors parfaitement discutable à long terme.

A l'heure où vous allez présenter votre budget aux élus de Nîmes métropole, nous vous demandons de réexaminer avec attention ce dossier qui suscite de vives réactions chez les usagers.

Nous sollicitons la communication des documents concernant le marché de prestation de service conclu avec la SAUR (durée, conditions de rémunération, ...) afin que nous puissions travailler dans la transparence.

Nous vous invitons aussi à faire délibérer votre assemblée sur une aide complémentaire d' au moins 10 % aux usagers conduits à engager des travaux conséquents, comme le font l'Agglo d'Alès ou le Conseil Général du Gard, aide qui viendrait compléter les 30 % de subvention que l'Agence de l'eau est susceptible de fournir.

Nous vous assurons , Monsieur le Président, de notre disponibilité et de notre souci d'aboutir le plus tôt possible à une solution équitable.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour la coordination et par délégation expresse du 23 février 2009,

Pierre-Marie CHAZE

comité de quartier de Russan- porte parole -

1311 chemin de Russan,30 000 Nîmes – Tel 04 66 21 71 40

La Coordination ANC est composée des comités de quartier suivants : Bachas-Orchidées; Castanet; Camplanier; Croix de fer; Cité des Espagnols; Cigale; Garigue nord; Gazelle; Plateforme Cadereau; La Planette; Route d'Alès; Russan-terres de Rouvière; Saint Césaire; Mas de Roulan; Vacquerolles; Ventabren; Védelin; Villeverte; Union des comités de quartier Nîmes métropole.